RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 31 janvier 2022

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps des chargés d'études documentaires des ministres chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

Arrête:

Article 1er

Madame Séverine BOULLAY, conservatrice des bibliothèques, conseiller livre et lecture, direction régionale des affaires culturelles Pays de la Loire, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires principal, Archives Nationales ;
- Monsieur Christophe PICCINELLI-DASSAUD, chargé d'études documentaires principal, adjoint à la directrice de la recherche et des collections, musée du Louvre ;
- Madame Sandrine PLATERIER, chargée d'études documentaires principale, chargée de la protection des monuments historiques conservation régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, correspondante jardins, co-correspondante label Villes et Pays d'art et d'histoire, direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Christophe PICCINELLI-DASSAUD, chargé d'études documentaires principal, adjoint à la directrice de la recherche et des collections, musée du Louvre.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 janvier 2022

La ministre de la culture, Pour la ministre et par délégation : La sous directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude DE MARTIN DE VIVIES